



Abivax publie son calendrier financier 2025

PARIS, France – 28 janvier 2025 – 8h30 CET – Abivax SA (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX / Nasdaq : ABVX) (« Abivax » ou la « Société »), société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de traitements innovants ciblant les maladies inflammatoires chroniques, publie aujourd’hui son calendrier prévisionnel de communication financière pour 2025.

Lundi 24 mars 2025 (après clôture du marché américain)

Rapport annuel commercial et financier 2024 (au 31 décembre 2024)

- Communiqué de presse
- Document d’Enregistrement Universel (Euronext)
- Rapport annuel sur formulaire 20-F

Lundi 2 juin 2025 (après clôture du marché américain)

Résultats financiers du 1^{er} trimestre 2025 (au 31 mars 2025)

- Communiqué de presse
- Rapport sur formulaire 6-K

Vendredi 6 juin 2025

Assemblée Générale des actionnaires 2025 (AGA)

- Réunion à Paris

Lundi 11 août 2025 (après clôture du marché américain)

Rapport d'activité et financier semestriel 2025 (au 30 juin 2025)

- Communiqué de presse
- Rapport financier semestriel (Euronext)
- Rapport sur formulaire 6-K

Lundi 15 décembre 2025 (après clôture du marché américain)

Résultats financiers du 3^e trimestre 2025 (au 30 septembre 2025)

- Communiqué de presse
- Rapport sur formulaire 6-K

À propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de thérapies qui s'appuient sur les mécanismes de régulation naturels de l'organisme pour stabiliser la réponse



immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Basé en France et aux Etats-Unis, le candidat médicament phare d'Abivax, obefazimod (ABX464), est en développement clinique de phase 3 dans le traitement de la rectocolite hémorragique active, modérée à sévère.

Contact :

Patrick Malloy
Senior Vice-Président, relations investisseurs
Abivax SA
patrick.malloy@abivax.com
+1 847 987 4878

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations, notamment en ce qui concerne les objectifs commerciaux et financiers de la Société. Des mots tels que « anticiper », « s'attendre à », « potentiel » et les variantes de ces mots et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant les attentes de la Société pour 2025 et 2026, notamment le calendrier prévisionnel des premières données issues de ses essais cliniques ABTECT et de soumission de la demande d'approbation de mise sur le marché (NDA), les bénéfices thérapeutiques potentiels d'obefazimod et la position de trésorerie attendue de la Société. Bien que la direction d'Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, aléas et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté d'Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers en application de ses obligations légales, notamment son Document d'Enregistrement Universel, et dans notre Rapport Annuel sur le formulaire 20-F déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le 5 avril 2024 sous le titre « Facteurs de risques ». Ces risques, aléas et incertitudes incluent entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, aux données et analyses cliniques futures, aux décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, concernant l'opportunité et le moment d'approuver un candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, la disponibilité de financements suffisants pour couvrir les dépenses d'exploitation prévisibles et imprévues de la Société ainsi que ses besoins d'investissement. Une attention particulière doit être accordée aux obstacles potentiels au développement clinique et pharmaceutique, y compris une évaluation plus approfondie par la Société, les agences de réglementation et les comités d'éthique/CEI suite à l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, de carcinogénicité, de toxicité, CMC et cliniques. En outre, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations sont valables uniquement à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Ce communiqué de presse est fourni à titre informatif uniquement et les informations qui y figurent ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit. De même, il ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La distribution du présent document peut être légalement restreinte dans certaines juridictions. Les personnes entrant en possession de ce document sont tenues de s'informer à ce propos et de respecter ces éventuelles restrictions.